



GARANTIE RÉSIDENIELLE SM QUARTZ

Santa Margherita S.p.A. garantit au propriétaire de l'installation d'origine que lorsqu'elle est installée conformément aux procédures d'installation courantes de Santa Margherita, toutes les surfaces à base de quartz (le « produit ») sont exemptes de défauts de fabrication pendant une période de dix 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'installation du produit.

Cette garantie s'applique à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux qui a été installé de façon permanente dans votre lieu de résidence. L'option de réparer ou remplacer le matériel est à l'entière discrétion de Santa Margherita S.p.A. Aucun représentant, concessionnaire, vendeur, distributeur, fabricant ni aucune autre personne n'est autorisée à fournir quelque garantie ou promesse que ce soit au nom de la société Santa Margherita S.p.A., en ce qui concerne les produits de revêtement à base de quartz de Santa Margherita. Aucune modalité ou condition autre que celles indiquées dans ce document et aucun accord ou entente, verbale ou écrite, visant à modifier la présente garantie de quelque manière que ce soit n'engagera Santa Margherita, à moins qu'elle ne soit établie par écrit et signée par un employé autorisé de la société Santa Margherita S.p.A.

En cas de produit qu'elle jugera défectueux, la société Santa Margherita S.p.A. sera tenue d'effectuer le remplacement du produit concerné ou, si elle le souhaite, de régler le coût de remplacement du produit, mais en aucun cas, ce montant ne dépassera pas le coût original de la facture du produit défectueux. En aucun cas la société Santa Margherita S.p.A. ne sera responsable du coût des autres matériaux ou produits en plus des surfaces à base de quartz qui font l'objet de la présente garantie ni ne remboursera le coût de fabrication, de désinstallation ou d'installation du produit défectueux.

Conditions

1. Cette garantie s'applique aux produits qui ont été entretenus conformément aux instructions d'entretien des surfaces à base de quartz de Santa Margherita, disponibles sur le site www.santamargherita.net.
2. Cette garantie est délivrée au propriétaire original de la structure dans laquelle le produit garanti a été initialement installé de manière permanente. Cette garantie résidentielle est transférable pendant un délai de 10 ans après l'installation initiale.
3. Cette garantie sera nulle et non avenue, à moins que les produits n'aient été intégralement payés.
4. La société Santa Margherita S.p.A. ou ses représentants agréés doivent être autorisés à inspecter le produit, puis à exécuter par la suite les procédures de services de garantie de Santa Margherita. Toute décision concernant l'existence de défauts de fabrication ou affectant cette garantie incombera à la société Santa Margherita S.p.A. et sera exécutoire pour les parties aux présentes.

Exclusions

- A. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une manipulation incorrecte, une utilisation impropre ni ceux causés par une chaleur excessive ou une exposition inégale aux agressions physiques et chimiques dues aux conditions climatiques, les dommages chimiques ou les utilisations de produits exposés à des conditions météorologiques et climatiques extérieures.
- B. Cette garantie ne couvre pas les dommages ou préjudices totalement ou partiellement causés par des catastrophes naturelles, par le climat, les conditions du site d'emploi, la conception architecturale et d'ingénierie, le mouvement structurel, les actes de vandalisme, les accidents ou les guerres.
- C. Si, après ou pendant l'installation, vous décidez que vous n'aimez pas la couleur ou la finition que vous aviez sélectionnée, cette décision n'est pas couverte par cette garantie.
- D. Cette garantie ne couvre pas les variations naturelles de couleur, de taille, de forme et de distribution du motif de quartz naturel ou les variations naturelles de la tonalité de fond. Ces caractéristiques sont des caractéristiques inhérentes et uniques du produit. Les échantillons de couleur fournis aux consommateurs, distributeurs et aux fabricants sont uniquement représentatifs et ne constituent pas une réplique exacte de ce qui sera installé chez vous.
- E. Cette garantie ne couvre pas les rayures : Santa Margherita est un matériau très dur et hautement résistant aux rayures, mais n'est pas 100 % résistant aux rayures. Il doit faire l'objet d'un soin particulier, et exige notamment l'utilisation d'une planche à découpage dans le cadre de vos mesures de soin et d'entretien.
- F. Cette garantie ne couvre pas les taches ou imperfections s'avérant plus petites qu'une pièce de vingt-cinq (25) cents U.S. Un certain niveau de taches ou imperfections est inhérent au procédé de fabrication et n'affecte pas l'intégrité structurale du matériau.

G. Cette garantie ne couvre pas les chocs thermiques, l'aspect de la jointure et/ou la qualité de la jointure, le support, des armoires, les structures ou substrats pour les comptoirs inadéquats, insuffisants ou mal conçus. Une fois que le produit est installé, les principales raisons de la séparation ou de la fissuration de la jointure sont le déplacement ou le mouvement du substrat, des armoires ou de la fondation et les chocs thermiques. Un choc thermique peut se produire quand une casserole, un plat ou autre récipient ou objet chaud est laissé sur le plan de travail pendant une période trop longue. Un sous-plat ou des coussinets chauds doivent toujours être utilisés.

H. Cette garantie ne couvre en aucun cas les défauts visibles au moment de la fabrication et qui n'ont pas été évités au cours de la fabrication. Les fabricants sont tenus d'effectuer une inspection visuelle de tous les matériaux avant la fabrication et à nouveau avant l'installation.

H. Cette garantie ne couvre pas les défaillances dues à des fabricants/installateurs qui n'ont pas suivi les procédures de fabrication et d'installation indiquées par la société Santa Margherita S.p.A., y compris, mais sans s'y limiter, pour l'utilisation créative du matériau (par ex. le pliage, cintrage, fraisage, la réduction de l'épaisseur), la fixation des attaches mécaniques directement dans le matériau, les coupes sèches ou le polissage et l'altération de toute finition appliquée en usine, sans respecter les prescriptions minimales pour les détails de la bordure.

I. Cette garantie ne couvre pas les modifications supplémentaires telles que celles liées à la plomberie, à l'électricité, au carrelage, armoires, planchers etc. qui peuvent être nécessaires pour réparer ou remplacer les produits Santa Margherita.

L. LES FINITIONS RECTIFIÉES, BROSSÉES ET TEXTURÉES exigeront un entretien quotidien plus important que nos finitions polies. La surface exposée étant plus grande pour une finition rectifiée, brossée et texturée, les traces de métal, les empreintes et les autres traces laissées au cours de la vie quotidienne y seront plus visibles, en particulier sur les couleurs foncées. Cependant, les marques superficielles comme celles-ci peuvent être enlevées sans grands efforts et en utilisant des produits de nettoyage non abrasifs tel que Soft Scrub Liquid Gel avec de l'eau de Javel ou Comet Gel et un tampon Scotch Brite. Les marques temporaires qui sont inhérentes à la finition rectifiée ne sont pas couvertes par cette garantie.

SANTA MARGHERITA S.p.A. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE AUTRE PERTE, DOMMAGES OU FRAIS, RÉSULTANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'INSTALLATION DE SES SURFACES À BASE DE QUARTZ. EN AUCUN CAS SANTA MARGHERITA S.p.A. NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU SEMBLABLES (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES ET INTÉRÊTS POUR PERTE DE PROFITS COMMERCIAUX, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU TOUTE AUTRE PERTE), QU'ILS SOIENT OU NON CAUSÉS PAR OU RÉSULTANT DE LA NÉGLIGENCE DE SANTA MARGHERITA S.p.A. MÊME SI SANTA MARGHERITA S.p.A. A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POURRIEZ AVOIR D'AUTRES DROITS LÉGAUX VARIANT SELON L'ÉTAT OU LA PROVINCE. CETTE GARANTIE A PRÉSÉANCE SUR TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE.

Service

Pour faire une réclamation ou obtenir une réparation dans le cadre de cette Garantie limitée, vous devez soumettre votre réclamation par écrit à :

Santa Margherita S.p.A.
Via del Marmo, 1098
37020 Volargne (Verona) – Italie
Tél. +39 0456835888
Télécop. +39 0456385800
Courriel: info@santamargherita.net
www.santamargherita.net

La réclamation doit être présentée dans un délai de trente (30) jours à compter de la défaillance du matériau des surfaces à base de quartz de Santa Margherita.

Veuillez fournir les renseignements suivants :

1. Preuve d'achat sous la forme d'une copie de votre reçu original ou les factures mentionnant le nom du Propriétaire.
2. Votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel (si disponible)
3. Description de l'application des produits pour lesquels la réclamation est faite, y compris la couleur et l'épaisseur du produit.
3. Date d'achat ou la date d'installation, celle qui est antérieure.
4. Nom du Détaillant, Installateur ou Fabricant auprès duquel vous avez acheté le produit.
5. Une description de la réclamation.

Un représentant du service clientèle de Santa Margherita vous contactera pour donner suite à votre réclamation.